

# Recensement agricole 2020

## Main-d'œuvre et externalisation des travaux

### Le volume de travail agricole des salariés permanents non familiaux diminue de 19 % en dix ans

En 2020, d'après le Recensement agricole, 6 570 personnes travaillent de façon permanente sur les exploitations agricoles en Martinique, soit 2 270 de moins qu'en 2010. En ajoutant la main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, le volume total d'emploi mobilisé par les exploitants est de 5 740 équivalents temps plein (ETP), en baisse de 26 % en 10 ans. Parmi les effectifs permanents, l'emploi non familial diminue mais les salariés permanents non-familiaux assurent toujours la plus grande part du travail agricole. La majorité des chefs d'exploitations est plus souvent à temps partiel. Les exploitations spécialisées en cultures fruitières regroupent 56 % du volume de travail agricole total. Le recours à l'externalisation de travaux, qui concerne 23 % des exploitations, est d'autant plus fréquent que la taille économique de l'exploitation est importante.

#### L'essentiel du travail agricole assuré par les salariés et les coexploitants non-familiaux

En 2020, la Martinique compte 2 680 exploitations agricoles d'après le Recensement agricole. Au total, 6 580 personnes travaillent de façon régulière sur ces exploitations, soit 2 270 de moins que dix ans auparavant (- 26 %) (*tableau*). Ces permanents sont le chef d'exploitation et ses éventuels coexploitants (42 % des actifs permanents en 2020), les membres de leur famille qu'ils emploient (9 %) et les salariés non familiaux ayant travaillé au moins 8 mois de l'année sur l'exploitation (50 %). L'ensemble de ces actifs totalise 95 % du volume

de travail directement mobilisé par les exploitations agricoles en 2020 (5428 équivalents temps plein ou ETP), le reste étant assuré par une main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle (312 ETP). Le volume de travail total (5 740 ETP) a diminué de 26 % en dix ans.

#### Un emploi familial et un recours au salariat en baisse

La diminution du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020, et en particulier des exploitations individuelles, a induit une réduction marquée du nombre de chefs, coexploitants et permanents familiaux (- 31 %). En ETP cela correspond à une baisse de 25 %

du volume de travail mobilisé sur l'année. Parallèlement, le recours à une main-d'œuvre salariée extérieure à la famille s'est réduite sur la période, notamment à travers l'emploi permanent salarié non familial (- 21 % en ETP). Aussi, le nombre d'exploitations sous forme sociétaire (EARL, GAEC, ...) s'accroît. Ces entreprises, qui ont augmenté de 20 % en 10 ans, emploient relativement plus de salariés que les autres. Ainsi, en 2020, 58 % du volume de travail agricole est mobilisé dans une exploitation sous forme sociétaire (3 342 ETP), contre 51 % dix ans auparavant. Cependant, en Martinique la majorité des exploitations reste de l'entrepreneuriat individuel (87 %).



## Tableau

### Évolution de la main-d'œuvre agricole en Martinique entre 2010 et 2020

	2010	2020	Évolution (%)
<b>Nombre d'exploitations</b>	<b>3307</b>	<b>2679</b>	<b>- 18,9</b>
dont sous statut individuel	2994	2302	- 23,1
sous forme sociétaire	313	377	20,4
<b>Nombre de personnes travaillant de façon permanente sur l'exploitation</b>	<b>8846</b>	<b>6578</b>	<b>- 25,6</b>
Chef d'exploitation ou coexploitant	3400	2751	- 19,1
Main-d'œuvre familiale permanente	1333	508	- 61,9
<b>Total chefs, coexploitants et familiaux</b>	<b>4733</b>	<b>3259</b>	<b>- 31,1</b>
Salarié permanent non familial	4113	3319	- 19,3
<b>Volume de travail mobilisé sur l'année (ETP)<sup>1</sup></b>	<b>7747</b>	<b>5740</b>	<b>- 25,9</b>
Chef d'exploitation ou coexploitant	2523	2015	- 20,1
Main-d'œuvre familiale permanente	527	265	- 49,7
<b>Total chefs, coexploitants et familiaux</b>	<b>3050</b>	<b>2280</b>	<b>- 25,2</b>
Salarié permanent non familial	3996	3149	- 21,2
Saisonnier ou occasionnel	702	312	- 55,5
<b>Volume de travail mobilisé sur l'année par type d'exploitation (ETP)</b>			
Au sein des exploitations sous statut individuel	3802	2399	- 36,9
Au sein des exploitations sous forme sociétaire	3945	3342	- 15,3
<b>Volume de travail réalisé par un prestataire (ETP estimés)</b>		<b>164,3</b>	
CUMA	5	0,6	-87,1
ETA	20	38	86,4
Autre type de prestataire		125	

1. Le volume de travail total inclut également celui des responsables économique et financier qui ne sont pas chef d'exploitation et qui représentent 3 ETP.  
Lecture : en 2020, la Martinique comptait 2679 exploitations, soit 18,9 % de moins qu'en 2010.  
Champ : Martinique.

Source : Agreste – Recensements agricoles 2010 et 2020 (résultats définitifs)

A l'instar de la métropole, la gestion de ces sociétés demeure largement familiale, puisqu'en 2020, 94 % des coexploitants sont de la même famille que le chef d'exploitation.

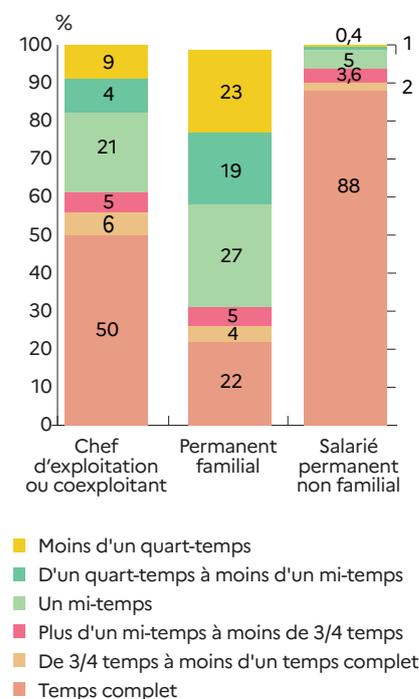
### La main-d'œuvre familiale plus souvent employée à temps partiel

Les chefs d'exploitation et les coexploitants sont généralement fortement impliqués dans la production agricole. En 2020, 50 % d'entre eux travaillent à temps complet sur l'exploitation (*graphique 1*), et 32 % y travaillent au moins la moitié de leur temps. Les permanents familiaux travaillent en revanche beaucoup plus souvent à temps partiel. Ils ne sont que 22% employés à temps complet en 2020, tandis que 42 % d'entre eux consacrent moins de la moitié de leur temps de travail sur l'exploitation. En comparaison, les salariés permanents non-familiaux travaillent à temps plein dans 88 % des cas, et seuls 1,4 % moins d'un mi-temps.

### Un recours plus intensif à l'emploi dans la culture fruitière

L'orientation technico-économique "Fruits et autres cultures permanentes" utilise le plus de main-d'œuvre agricole (68 % de la main-d'œuvre totale en ETP). Et le secteur de la banane représente à lui seul 54 % de la main-d'œuvre totale en ETP (*graphique 2*). La culture de la canne représente de son côté 14 % du volume de travail total. Les exploitations de maraîchage et d'horticulture, notamment la culture de tubercules, regroupent 13 % de la main-d'œuvre. Cette répartition reflète pour partie celle du nombre des exploitations, mais aussi une intensité de travail différente selon la spécialisation des exploitations. Pour une exploitation agricole donnée, c'est la culture fruitière (notamment la culture de la banane) qui mobilise le plus de main-d'œuvre, avec en moyenne 5 ETP employés. La production de canne vient ensuite avec en moyenne 3,9 ETP employés, tandis que le maraîchage et l'horticulture sont relativement

**Graphique 1**  
Temps de travail annuel des permanents agricoles en 2020

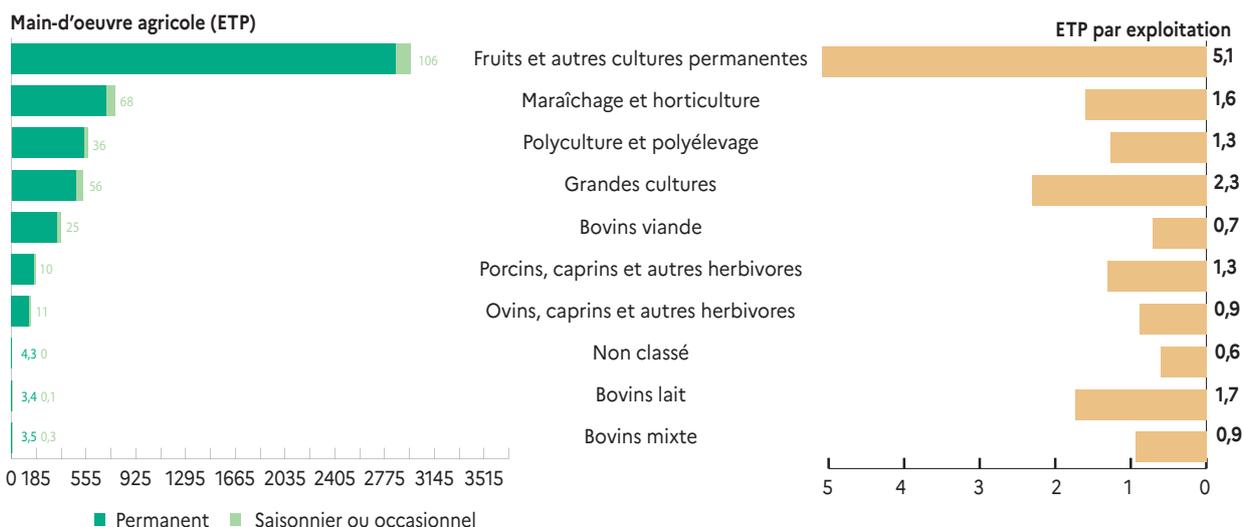


Lecture : en Martinique en 2020, 50 % des chefs d'exploitation ou coexploitants travaillent à temps complet.

Champ : Martinique.

Source : Agreste – Recensement agricole 2020 (résultats définitifs)

## Graphique 2 Répartition de la main-d'œuvre agricole selon l'orientation technico-économique en 2020



Lecture : en Martinique en 2020, 3 060 ETP permanents ont travaillé dans des exploitations fruits et autres cultures permanentes ainsi que 106 ETP saisonniers ou occasionnels. En moyenne, une exploitation de ce type regroupe 5,1 ETP.

Champ : Martinique.

Source : Agreste – Recensement agricole 2020 (résultats définitifs)

moins intensifs en main d'œuvre, avec 1,6 ETP mobilisé par exploitation. Après le maraîchage, l'élevage bovin lait est le secteur nécessitant le plus de main d'œuvre (1,7 ETP). L'emploi

saisonnier ou occasionnel est également principalement mobilisé en fruits et autres cultures permanentes (34 % des ETP), en maraîchage et horticulture (22 %)

**Céline Marcellin, Hervé Lefaix**  
DAAF Martinique - SISEP

### L'externalisation des travaux croît avec la taille économique

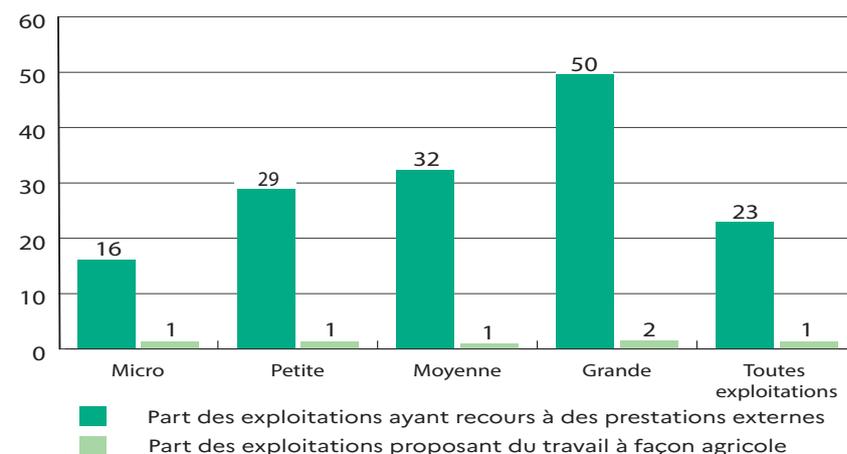
En 2020, 23 % des exploitations ont eu recours à des prestations de service (*graphique*), réalisés par une entreprise de travaux agricoles (ETA) ou un autre prestataire. Le volume de ce travail externalisé est estimé à 164 ETP, dont 38 ETP pour les ETA, soit pour cette dernière forme de sous-traitance une hausse de près de 86 % en dix ans. Ces prestations ont très majoritairement porté sur tout ou partie des productions végétales (par exemple pour le travail du sol ou la récolte) : celles-ci concernent 22 % des exploitations. Certaines autres prestations ont impliqués des actes techniques liés aux ateliers d'élevage (1,2 % des exploitations y ont eu recours). La spécialisation ayant le plus recours à des prestataires est les grandes cultures (canne) - 53 % de ces exploitations sont concernées - soit en moyenne 2 fois plus que les autres cultures. L'OTEX fruits et autres cultures

permanentes n'arrive qu'en deuxième position avec 29,1% d'externalisation ; cela s'explique car cette OTEX (principalement la

culture de la banane) emploie majoritairement des salariés permanents.

#### Graphique

#### Recours à l'externalisation en 2020 selon le potentiel économique de l'exploitation



Lecture : En Martinique en 2020, 16 % des microexploitations agricoles ont eu recours à des prestations externes et 1 % ont proposés du travail à façon agricole pour d'autres exploitations.

Champ : Martinique - Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats définitifs)

## Source et définitions

Cette publication s'appuie sur **les résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

Les personnes employées sont distinguées selon qu'elles ont été présentes plus de 8 mois sur l'exploitation ou moins. Dans le premier cas, elles sont considérées comme y travaillant de façon **permanente**, et dans le second comme des employés saisonniers ou occasionnels.

Une exploitation agricole est déclarée soit sous **statut individuel**, soit sous **forme sociétaire** (les plus fréquentes étant les EARL et les GAEC). Dans le second cas, il est possible de dissocier le patrimoine personnel et celui de l'entreprise, ainsi que d'avoir une gestion partagée entre plusieurs coexploitants.

L'**externalisation** ou la **sous-traitance** consiste à déléguer tout ou partie des travaux de l'exploitation à des prestataires externes. Elle a lieu dans le cadre d'un contrat de prestations de service. La main-d'œuvre mobilisée dans ce cadre n'est généralement pas directement sous la responsabilité de l'exploitant. Les sociétés proposant le plus fréquemment ces prestations sont les **entreprises de travaux agricoles (ETA)** et les **coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)**.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Un **équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

## Pour en savoir plus

- « Recensement agricole 2020 – Les visages de l'agriculture dans les départements d'Outre-mer » - Agreste Primeur n°4, mars 2022
- « Recensement agricole 2020 – Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM » - Agreste Primeur n°5, décembre 2021
- « Sous-traitance et délégation du travail, marqueurs des mutations de l'organisation de la production agricole » - CEP Notes et études socio-économiques n°47, juillet 2020
- « Actif'Agri : Transformations des emplois et des activités en agriculture » - CEP Analyse n°145, décembre 2019
- « Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013 : Les salariés contribuent à un tiers du volume de travail agricole » - Agreste Primeur n°327, novembre 2015
- « Recensement agricole 2010 - Main-d'œuvre et travail agricole : Un million d'actifs permanents » - Agreste Primeur n°276, janvier 2012